

# Bienvenue en 2025 !

Date de parution: Janvier 2025

## Les vœux du Maire

Chères Aschéroises, Chers Aschérois,

Avec l'équipe du conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2025.

Comme tous les ans, je remercie chaleureusement celles et ceux qui œuvrent pour la commune : les élus, le personnel communal ainsi que les nombreux bénévoles des associations.

Le marché de Noël qui a eu lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre a rencontré un grand succès pour sa deuxième édition malgré les travaux.

Comme vous avez pu le constater, l'aménagement du centre bourg est en cours et devrait s'achever début septembre 2025, avant la fête du pays.

Le cabinet de kinésithérapie au 19 bis rue de Beaumont sera livré fin mars avec deux mois de retard, suite à quelques mauvaises surprises dans le bâti ancien.

Concernant le cabinet dentaire situé 22 bis rue du Pavé, les travaux sont terminés même s'il reste quelques finitions extérieures, ce qui n'empêche pas un emménagement début janvier. Chantier réalisé en moins de 2 mois.

Bonne lecture et excellente année 2025 pleine de bonheur et de réussite.

Votre Maire, Christian LEGENDRE

### Sommaire

#### Page 1 :

- Vœux du Maire
- Cérémonie du 11 Novembre
- Vœux des associations

#### Page 2 :

- Inaugurations
- Marché de Noël
- Feux de Saint Jean

#### Page 3 :

- Recensement 2025

#### Page 4 :

- Archéologie
- Banque alimentaire
- Aire de jeux
- Pantone 2025

### Cérémonie du 11 novembre :

Pour rappel, cette cérémonie commémore la fin de la première guerre mondiale et honore la mémoire des soldats tombés au combat. De l'Armistice signé en 1918 au rôle central des monuments aux morts dans les territoires, cette date symbolique incarne à la fois le souvenir des sacrifices passés et le devoir de mémoire envers tous ceux qui ont donné leur vie pour la Nation.

Ce jour-là, pour ceux qui le souhaitent, un bleuet peut être remis. Le bleuet de France célébrera son centenaire en 2025. Il assure depuis la fin de la première guerre mondiale le soutien psychologique, matériel et financier des hommes et femmes qui ont risqué leur vie pour la France.

Cette année, un hommage a été rendu à Guy Fauve, Président de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (FNCPG-CATM), disparu le 28 août dernier.

A la fin de cette cérémonie, vin chaud, café et chocolat ont été servis avec un pain au lait, dans la cour de l'école.

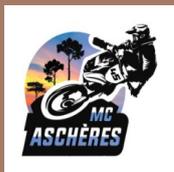


Les porte-drapeaux devant le monument aux morts

### Vœux des associations:

L'ensemble des associations d'Aschères le Marché vous souhaite une bonne année 2025

**Meilleurs Vœux à tous**



Ne pas jeter sur la voie publique

## INAUGURATION de la Salle fleurie et du cabinet médical:

Les ateliers municipaux, désormais transférés rue de Beaumont, ont laissé place à un nouveau local associatif, la salle Fleurie. Les travaux ont été subventionnés à 80 % par l'État, la Région et le Département. Avec une capacité d'accueil de 50 personnes, elle accueille la troupe d'Aschères Comédie Théâtre pour ses répétitions mais également les autres associations.

Au cabinet médical exercent un médecin généraliste ainsi que deux kinésithérapeutes et deux infirmières (à l'arrière du bâtiment).



Les invités coupent le ruban

Lors de cette inauguration étaient présents : Christophe Hurault (sous-préfet de Pithiviers) et plusieurs élus : Anthony Brosse (député de la 5<sup>ème</sup> circonscription), Hugues Saury et Christophe Chaillou (sénateurs du Loiret), Marc Gaudet (Président du conseil départemental), Marianne Dubois (conseillère départementale du Canton de Pithiviers), Jean-François Deschamps (président de la CCF) et Christian Legendre (maire d'Aschères le Marché).

Ces inaugurations se sont terminées à la salle du conseil où des discours ont été prononcés mettant en avant le dynamisme du village.



Marc Gaudet lors de son discours



De gauche à droite :  
Christophe Hurault,  
Christian Legendre et  
Marc Gaudet

## Marché de Noël :

Le 1<sup>er</sup> décembre 2024, le Comité des Fêtes d'Aschères le Marché a organisé son 2<sup>ème</sup> marché de Noël. Ce marché s'est déroulé dans le cadre original de la Halle du village décorée pour l'occasion et a accueilli 18 exposants de la région. On pouvait y retrouver des produits locaux tels que confitures, pain d'épices, fromages, miel mais également des chocolats, des pommes et jus de pommes et rhubarbe, et des produits pour diverses préparations culinaires. Nous y trouvions aussi des chapeaux, gants, écharpes et bijoux fantaisie.

A ces artisans, se sont ajoutés différents exposants qui ont présenté leurs travaux de couture, personnages en paille, objets en laine, objets en bois, attrape-rêves, décorations de Noël.

Ce marché a attiré une foule nombreuse qui a également pu se restaurer dans les chalets construits par les bénévoles du Comité des Fêtes qui proposaient chocolat et vin chauds ainsi que tartiflette, hot-dogs et gaufres.

Et bien évidemment, pas de fête réussie sans la présence du Père Noël qui a ravi de nombreux enfants. Tout le monde est donc reparti satisfait de cette journée.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé à ce marché de Noël ainsi que l'ensemble des visiteurs et réfléchit déjà à la prochaine édition.

Rendez-vous en décembre 2025.



## Feux de Saint Jean :

L'année 2024 a connu une météo compliquée qui est venue perturber certaines manifestations dont la fête de Saint Jean et ses traditionnels feux. Habituellement organisée sur la zone de la Poirière, elle se tenait cette fois à l'abri de la Halle. Les bénévoles, aux talents complémentaires, qui créent chaque année des objets en bois, avaient fait des prouesses en réalisant toute une scène cycliste. Podium, vélos, une décoration d'actualité en cette période d'avant tour de France. Bravo à toute l'équipe ! Ce décor fut très apprécié par les participants, venus très nombreux partager repas et soirée dansante. L'événement affichait complet. Ensuite, le décor fut transféré dans les jardins de la Mairie pour que chacun puisse l'admirer.



A droite : l'équipe de bénévoles >



Le podium dans les jardins de la Mairie

## 2025, année de recensement :

Le recensement de la population est une opération essentielle qui permet de collecter des données démographiques sur les habitants d'un pays. En France, il a été instauré en 1801 et est réalisé tous les cinq ans.

Cette année, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du **16 janvier au 15 février 2025**.

### Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet dans votre boîte aux lettres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple, plus rapide et plus confidentiel pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous n'avez pas répondu en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur.



Les agents recenseurs de gauche à droite :  
Émilie ANDRE, Dominique PREBAY

### Est-il obligatoire de répondre au questionnaire ?

Vous allez recevoir une feuille de logement et un bulletin individuel sous format papier ou dématérialisé. Vous devrez renseigner votre âge, votre niveau d'études ou le degré de confort de votre logement.

Vos nom et prénom(s) sont nécessaires lors des opérations de collecte des informations pour éviter de recenser la même personne plusieurs fois. Cependant, nom et prénom(s) ne sont pas enregistrés dans le fichier informatisé constitué par l'INSEE pour le recensement.

Ces questionnaires de recensement peuvent parfois déranger certains habitants ; néanmoins la législation leur impose d'y répondre.

Selon la loi du 7 juin 1951, vous devez répondre au questionnaire de recensement. La loi prévoit une amende en cas de refus de répondre (38€).

En contrepartie de cette obligation, l'INSEE assure la confidentialité des informations. Il est le seul destinataire de toutes les informations recueillies et ne peut les communiquer à quiconque pendant un délai de 75 ans. Les informations recueillies ne sont pas transmises au fisc ni aux organismes sociaux.

### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.

3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

**Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



## Vers une nouvelle association à Aschères...

Peut-être avez vous aperçu dans la campagne environnante un promeneur qui arpente tête baissée, à pas lents, les champs et les chemins ? Cet homme est un grand amateur d'archéologie. Au cours des ans, il a découvert des milliers d'objets du passé, les a caractérisés et classifiés en fonction de leur utilité et de leur âge. A travers ces objets Il est possible de remonter le temps et d'imaginer la vie à Aschères il y a des milliers d'années. Le patrimoine archéologique de la commune nous permet de remonter très loin en arrière. Cette personne passionnée et enthousiaste, Paul MALLET, aimerait maintenant transmettre sa collection car tout ce travail ne doit pas être perdu. Il nous a adressé ce message :

*Par la prospection avec mes yeux et mes jambes, j'ai recueilli beaucoup de choses (objets et surtout silex travaillés).*

*Pour arriver à les rassembler en une histoire merveilleuse qui commence 250 000 ans avant nous, j'ose penser que parmi le bon millier d'habitants qui composent notre village, il se trouve une personne amoureuse de l'archéologie qui me dise : « Paul, j'arrive ! »*

*C'est cela que je cherche et que j'espère.*

Paul MALLET  
Tel : 02 38 39 22 63



Paul MALLET



et quelques unes de ses découvertes

...c'est notre souhait à tous. Avis aux amateurs.

## Banque alimentaire :

Les 23, 24 et 25 novembre 2024 a eu lieu la collecte de la banque alimentaire à l'épicerie « chez Pépère ». Pour notre équipe elle se tenait au Super U de Neuville aux Bois, uniquement le samedi. Au total 1,095 tonne a été récoltée.

18 bénévoles se sont relayés au Super U en tenant des permanences (9h à 19h30) pour pouvoir rassembler les denrées. François Vappereau a assuré les allers-retours avec son véhicule pour le transport de la marchandise. Merci à tous ces bénévoles et aux donateurs, sans qui cette récolte n'aurait pas pu avoir lieu. Merci aussi à Sylvain Prébay qui assure la collecte dans notre commerce local.

Si vous voulez donner de votre temps libre, nous recherchons des bénévoles pour nous permettre de débiter la collecte sur le site de Neuville aux Bois dès le vendredi. Pour ce faire, faites vous connaître à la mairie avant le mois d'avril 2025.

Prochaine collecte : dernier week-end de novembre 2025.



Les volontaires au travail

## Aire de jeux :

La municipalité a fait le choix de remplacer les jeux d'enfants présents à la Poirière. Ceux-ci devenaient vétustes et hors norme. La Mairie a fait appel à une société française pour fournir les nouveaux jeux qui ont été installés en septembre.

Ces jeux conviennent aux enfants de 2 ans à 8 ans qui doivent rester sous la surveillance des adultes.

Nous rappelons que dans cet espace, pour des raisons sanitaires évidentes, il est interdit de consommer de l'alcool, de fumer et d'emmener les animaux de compagnie. Cette aire doit rester un endroit agréable pour les enfants. Nous vous remercions pour votre vigilance.



**Pantone 2025 :** Le lauréat du concours Pantone « couleur de l'année 2025 » est annoncé. La couleur choisie reflète les tendances dans le domaine du design. Sélectionnée grâce à une combinaison de recherches et d'analyses mondiales, la couleur choisie exprime ce qui se passe dans notre culture planétaire. Elle influence les tendances en matière de design dans le monde entier et incite les professionnels et les consommateurs à intégrer la couleur dans leur travail et leur mode de vie. Cette année ce sera la teinte baptisée « Mocha Mousse », teinte brune chaleureuse qui évoque les plaisirs simples tels qu'une tasse de café ou un morceau de chocolat. Cette teinte semble très adaptée à la décoration intérieure.

Mocha  
Mousse  
17-1230